

SYNTHÈSE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT



Le Moulin des Prés
Des liens pour grandir



Juin 2026 - Juin 2031

1. QUI SOMMES-NOUS ?

1.1 NOTRE HISTOIRE, LE PROJET DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE

Le Centre d'Accueil Familial Spécialisé (CAFS) Le Moulin des Prés a été créé en juin 1989 par arrêté du président du Conseil départemental de l'Ariège. Il est géré par l'association « Le Moulin des Prés », constituée en 1986, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Depuis son origine, l'association rassemble des personnes engagées autour d'une volonté commune : aider les enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté, soutenir une structure à taille humaine favorisant l'autonomie et l'insertion sociale, et promouvoir des valeurs humanistes luttant contre toute forme de discrimination et de violence.

La création du CAFS s'inscrit dans le contexte de la loi de 1975 et de la circulaire Georgina Dufoix de 1983, encourageant les structures d'accueil non traditionnelles dans la protection de l'enfance. Le terme « spécialisé » renvoie à cette spécificité : un fonctionnement atypique conjuguant accueil familial individualisé, temps collectifs structurés et moyens éducatifs renforcés.



Depuis son ouverture, le CAFS a évolué : agréé initialement pour six mineurs, sa capacité est passée en 2008 à huit places en accueil familial et deux places en appartements autonomes pour jeunes majeurs. En 2024, un service de repli et de répit destiné aux jeunes relevant de mesures de Placement à domicile (PAD) a été développé en partenariat avec les associations du département.

De 1989 à 2020, la direction a été assurée par M. Nietto, fondateur de l'association. Depuis 2020, la direction est confiée à Mme Laglaoui, poursuivant le développement du service tout en consolidant son identité de structure à taille humaine.



1.2 L'IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE

Le CAFS est implanté à Sainte-Croix-Volvestre, dans le Volvestre ariégeois, à mi-chemin entre Saint-Girons et Cazères-sur-Garonne. Ce territoire rural, vivant et bien doté (lac, chemins de randonnées, médiathèque, associations culturelles et sportives, secteur jeunesse), offre un cadre de vie apaisant. Cette implantation permet à la fois des repères à taille humaine et des liaisons rapides vers les pôles urbains proches.

L'établissement dispose de plusieurs espaces :

- des locaux administratifs (direction, secrétariat, éducateurs) avec bureaux et espaces de réunion ;
- la « petite maison » : lieu ressource adossé aux bureaux, permettant l'organisation de week-ends collectifs (cinq jeunes maximums, huit fois par an), la gestion des crises, des temps de semi-autonomie et de médiations familiales ;
- des appartements autonomes loués et gérés par le CAFS pour les jeunes majeurs en cours de professionnalisation (bassins de Toulouse, Pamiers, Foix).

Au quotidien, huit familles d'accueil salariées réparties en Ariège et en Haute-Garonne accueillent les jeunes, ce qui favorise la proximité avec les droits de visite, les établissements scolaires et les lieux de soins.



2. QUE FAISONS-NOUS, ET POUR QUI ?

2.1 LE PUBLIC ACCUEILLI

Le CAFS est agréé pour l'accueil et l'accompagnement de dix jeunes âgés de 8 à 21 ans (des dérogations permettent l'accueil dès 6 ans). À ce jour, le public se compose majoritairement de filles (7 filles pour 4 garçons), pour des tranches d'âge allant de 7 à 19 ans. Les mesures sont majoritairement judiciaires (article 375 du Code civil), les services gardiens étant l'ASE de l'Ariège, de la Haute-Garonne et du Tarn.

INVARIANTS ÉDUCATIFS OBSERVÉS (5 DERNIÈRES ANNÉES)

- 75 % des jeunes ont une antériorité de placement (institution ou famille d'accueil) ;
- leurs histoires familiales sont complexes (conflictualité, discontinuités de liens, traumatismes relationnels) ;
- ils présentent des carences éducatives et/ou affectives, et des fragilités cognitives et psychoaffectives ;
- ils expriment un fort besoin de renforcement de l'estime de soi, de valorisation et d'écoute ;
- les transitions (entrées, changements de famille d'accueil, majorité, sorties) constituent des moments particulièrement sensibles.

Sur les dix dernières années, l'âge moyen de sortie du dispositif est de 20 ans. Ces cinq dernières années, le CAFS n'a jamais dû procéder à une réorientation vers une autre structure, ce qui témoigne de la stabilité et de la qualité des accompagnements proposés.



2.2 LES PRESTATIONS ET SERVICES

L'ACCUEIL FAMILIAL

L'accueil familial constitue la prestation centrale du CAFS. Chaque enfant est accueilli au domicile d'un assistant familial salarié, choisi en tenant compte du profil du jeune, des conditions d'accueil offertes par la famille, des contraintes géographiques et des spécificités d'accueil. Aucun assistant familial n'accueille plus de deux jeunes, garantissant la disponibilité éducative nécessaire. Ce dispositif vise à offrir un cadre de vie stable, sécurisant et porteur de sens, propice à la réparation, au développement et à l'autonomie.

L'ACCUEIL COLLECTIF

L'accueil collectif est une spécificité historique du CAFS. Il s'organise sous forme de huit week-ends collectifs par an (groupes de cinq jeunes) et de quatre séjours de vacances annuels (quatre jours). Ces temps visent trois objectifs principaux :

- la socialisation et la cohésion du groupe (sentiment d'appartenance, apprentissage du vivre-ensemble) ;
- le repos et la récupération des assistants familiaux ;
- le renforcement de la relation éducative entre les jeunes et les éducateurs.



L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MAJEURS

Le passage à la majorité constitue une étape charnière. Le CAFS prépare activement cette transition par des périodes de semi-autonomie à la « petite maison », progressivement élargies (week-ends, vacances, périodes de stage). L'accompagnement en logement autonome vise la gestion du cadre de vie, l'autonomie administrative et financière, l'accès aux droits, l'insertion sociale et professionnelle, et la préparation pas à pas de la sortie du dispositif. La finalité est une sortie progressive et sécurisée de la protection de l'enfance.

LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

Le travail avec les familles constitue un pilier historique du CAFS. Un ratio éducatif renforcé (un éducateur pour cinq à six jeunes) permet un investissement soutenu auprès des parents. Ce travail vise à favoriser la compréhension du placement, accompagner les parents dans leur posture éducative et maintenir le lien enfant-parent dans des conditions de sécurité. Les modalités incluent les échanges réguliers, la médiatisation d'appels ou de rencontres, les entretiens éducatifs ciblés, des visites à domicile et la co-construction des objectifs du DIPC (Document individuel de prise en charge).

LES PRESTATIONS RELAIS, RÉPIT ET REPLI (PAD)

Le CAFS s'inscrit comme acteur réactif face aux besoins du territoire. Il répond aux demandes d'accueil d'urgence formulées par l'ASE (relais d'urgence, un à trente jours) et développe depuis 2024 un dispositif de Placement à domicile avec quatre places dédiées, en partenariat avec ADES Europe, les PEP 09, l'ADSEA et l'APAJH. Les répités sont organisés pour offrir un sas sécurisant au jeune dont la situation familiale nécessite une pause ; les replis répondent aux demandes sous 24h en cas de crise au domicile.

3. COMMENT LE FAISONS-NOUS ?

3.1 LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

Le projet d'accompagnement vise un accompagnement global, individualisé et sécurisant, tenant compte de l'histoire, des besoins et des ressources de chaque jeune.

Ses objectifs structurants sont :



garantir la sécurité physique, psychique et affective des enfants et jeunes ;



favoriser le développement global et harmonieux (besoins éducatifs, affectifs, relationnels, sociaux, sanitaires, scolaires) ;



soutenir la construction de repères stables et sécurisants ;



reconnaître et respecter la singularité de chaque parcours ;



favoriser la participation du jeune aux décisions qui le concernent ;



accompagner l'accès progressif à l'autonomie ;



favoriser la continuité des parcours et prévenir les ruptures ;



promouvoir la bientraitance et prévenir toute forme de maltraitance.

3.2 PRINCIPES D'INTERVENTION ET APPROCHE ÉDUCATIVE

Les interventions du CAFS Le Moulin des Prés reposent sur des principes éducatifs partagés par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire :

INDIVIDUALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT :

chaque enfant bénéficie d'un PPE (Projet pour l'enfant) et d'un DIPC définissant les objectifs éducatifs et les modalités d'accompagnement ;

CONTINUITÉ ET COHÉRENCE ÉDUCATIVE :

travail partenarial entre assistants familiaux, éducateurs, travailleurs sociaux, établissements scolaires, professionnels de santé et familles ;

RESPECT DES DROITS ET DE LA PAROLE DE L'ENFANT :

information, association aux décisions, expression du point de vue ;

APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE :

analyse collective des situations, regard croisé, prévention des ruptures ;

APPROCHE PARTENARIALE :

réseau large et entretenu favorisant la mise en œuvre des projets des jeunes.

L'accompagnement à l'autonomie constitue un axe fondamental. Pour le CAFS, l'autonomie n'est pas une injonction à l'indépendance mais un processus d'apprentissage progressif, soutenu par des adultes sécurisants. Il vise le développement des compétences personnelles, sociales, citoyennes et pratiques nécessaires à la vie quotidienne.

Les références théoriques s'appuient sur les écrits de Jean Cartry (importance du cadre éducatif sécurisant), Carl Rogers (approche centrée sur la personne, écoute inconditionnelle), Fernand Deligny (acceptation du rythme singulier de chaque enfant) et Myriam David (impact des discontinuités relationnelles sur le développement affectif).

3.3 LE PROCESSUS D'ADMISSION ET LE SUIVI DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'ADMISSION S'INSCRIT DANS UN PROCESSUS STRUCTURÉ ET PROGRESSIF EN PLUSIEURS ÉTAPES :

- **anticipation (environ J-90)** : envoi d'une fiche d'orientation aux référents ASE pour maximiser la compatibilité enfant/famille ;
- **sélection et préadmission** : réunion pluridisciplinaire (ASE, assistant familial, partenaires) pour partager une vision commune de la situation ;
- **intégration graduée** : une journée sans nuitée → une journée avec nuitée → un week-end complet, puis bilan de validation ;
- **accueil officiel** : présentation des locaux, signature du primo-DIPC (durée trois mois), remise du livret d'accueil, de la charte des droits et du règlement de fonctionnement.

LE SUIVI DE L'ACCOMPAGNEMENT S'ORGANISE AUTOUR DU DIPC ET DU PPA (PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT) :

- **mois 0-3** : phase d'observation et d'évaluation approfondie ;
- fin du mois 3 : co-écriture du DIPC consolidé par l'éducateur référent et l'assistant familial, puis réunion de restitution avec les parents et l'ASE ;
- **mois 6** : revue interne du PPA (bilan des actions, évaluation de leur efficacité, actualisation) ;
- **au-delà** : réactualisations synchronisées avec les audiences de renouvellement de mesure, puis annuellement.



3.4 L'ORGANISATION DU TRAVAIL

L'équipe est composée d'une directrice (temps plein), d'une assistante de direction (mi-temps), de 3 éducateurs spécialisés (2,5 ETP), de 8 assistants familiaux (CDI temps plein) et d'un agent d'entretien (0,10 ETP). En complément, un professionnel de l'IAC (Institut d'anthropologie clinique) anime chaque mois un Groupe d'analyse des pratiques professionnelles (GAPP), une psychologue bénévole intervient en soutien, et un cabinet comptable assure le bilan financier.

La coordination est assurée par trois instances régulières :



Réunion hebdomadaire de coordination éducative (« petite équipe ») : direction et éducateurs ;



Réunion mensuelle de service : direction, éducateurs et assistants familiaux ;



GAPP mensuel : animé par un intervenant externe, sans la direction, pour favoriser la parole libre.

La continuité du service est garantie par un dispositif d'astreinte téléphonique 24h/24, assuré conjointement par les éducateurs et la direction. Les éducateurs spécialisés coordonnent les projets d'accompagnement, produisent les écrits professionnels (DIPC, rapports de situation, notes d'incident) et assurent la cohérence pluridisciplinaire.



3.5 LES PARTENARIATS

L'accompagnement global des jeunes nécessite une articulation étroite avec l'ensemble des acteurs du parcours. Les partenariats du CAFS couvrent :

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET ADMINISTRATIFS :

ASE (Ariège, Haute-Garonne, Tarn), juge des enfants, CROSMS ;

LES PARTENAIRES ÉDUCATIFS, SCOLAIRES ET DE FORMATION :

écoles, collèges, lycées, SEGPA, ULIS, EREA, missions locales, AFPA, EPIDE, CFA ;

LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX :

IME, IMPRO, DITEP, ESAT ;

LES PARTENAIRES DE SOIN :

CMP, CMPP, CATTP de Carbone, médecins traitants, professionnels libéraux (psychologues, orthophonistes, psychomotriciens), psychiatres ;

LES PARTENAIRES SOCIAUX, CULTURELS ET ASSOCIATIFS :

associations sportives, MDS, collectivités territoriales, dispositifs d'accès aux droits.



3.6 LES RESSOURCES HUMAINES ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La philosophie RH du CAFS peut se résumer par la formule « prendre soin de ceux qui prennent soin des enfants et des jeunes ». La politique RH s'appuie sur : un stage préalable à l'embauche et un parrainage durant la première année ; un GAPP mensuel ; la disponibilité d'une psychologue bénévole ; la participation aux frais de supervision (50%) ; l'obligation de prendre l'intégralité des congés ; des jours de repos au-delà du minimum légal ; et une planification semestrielle pour faciliter la conciliation vie privée/vie professionnelle. Un plan de formation annuel est élaboré à partir des besoins identifiés, avec une veille permanente sur l'évolution des publics (troubles neurodéveloppementaux, traumatismes complexes, premiers secours en santé mentale).

3.7 LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE

La stratégie numérique du CAFS s'inscrit dans une volonté de modernisation et de sécurisation des données, tout en préservant le sens du travail éducatif. La dématérialisation concerne la production et le stockage des écrits professionnels, la gestion des dossiers, les échanges avec les partenaires et l'organisation interne (via Microsoft 365, double authentification). L'accès aux outils numériques par les jeunes fait l'objet d'un cadre spécifique (contrat d'utilisation, accès aux smartphones à partir de 14 ans) visant à prévenir les usages excessifs, les contenus inadaptés et le cyberharcèlement. Le cadre de protection des données s'inscrit dans les obligations du RGPD.

4. LE RESPECT DES DROITS ET LA SÉCURITÉ DES ENFANTS ACCUEILLIS

4.1 LA POLITIQUE DE BIENTRAITANCE ET DE PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE

La politique de bientraitance du CAFS vise à garantir pour chaque enfant un accompagnement sécurisant, respectueux, cohérent et adapté à ses besoins fondamentaux. Elle s'appuie sur cinq principes fondateurs : le respect inconditionnel des droits et de la dignité des enfants (Convention internationale des droits de l'enfant) ; la prise en compte globale de la personne et de son histoire ; la considération de la singularité de chaque parcours ; la valorisation du pouvoir d'agir de l'enfant ; et la qualité de la relation éducative fondée sur l'écoute, l'empathie et la cohérence institutionnelle.

Dans le prolongement du DLA conduit avec l'équipe, le CAFS a formalisé une charte de l'accompagnement bientraitant et explicitement qualifié comme maltraitants une liste d'actes et postures (paroles humiliantes, isolement injustifié, sanctions disproportionnées, violences physiques ou sexuelles, négligences, exploitation de l'enfant, etc.). Ce cadrage, partagé en équipe, vise à lever les zones grises et à déclencher sans délai la chaîne de prévention et de traitement.

La prévention de la maltraitance est intégrée selon trois modalités :

1

VIGILANCE QUOTIDIENNE :

observation attentive des signes de souffrance, des modifications de comportement, des difficultés relationnelles et des risques de violences,

2

PROTOCOLE DE SIGNALEMENT ET D'ALERTE EN CAS D'ÉVÉNEMENT INDÉSIRABLE GRAVE (EIG) :

alerte écrite sous 24h, mise en sécurité immédiate, information de l'ASE dès la première évaluation, rapport dans les cinq jours ouvrés, retour d'expérience en équipe dans le mois,

3

PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE :

limitation des ruptures d'accueil, cohérence éducative, formalisation des projets et analyse collective des pratiques.

4.2 LA SÉCURITÉ PHYSIQUE

La sécurité physique repose sur une évaluation préalable des lieux d'accueil, des règles explicites de vie partagées avec les jeunes, une organisation sécurisée des transports, un accès coordonné aux soins dès l'admission, un protocole interne de gestion du risque médicamenteux (conservation sous clé, distribution strictement conforme à l'ordonnance, traçabilité), et une astreinte téléphonique 24h/24 pour les situations d'urgence.

Une attention particulière est portée à la sécurisation des transitions, identifiées comme des périodes à risque (entrée, changement de famille d'accueil, modification de scolarité, passage à la majorité, sortie du dispositif).

4.3 LA PROMOTION DE LA PARTICIPATION ET DE L'EXPRESSION DU JEUNE

La bientraitance implique l'écoute active et la participation effective du jeune. Le CAFS favorise : sa participation à l'élaboration du DIPC ; des entretiens individuels avec l'éducateur référent au minimum une fois par mois ; la possibilité d'exprimer un désaccord ou une suggestion (parole retranscrite et archivée) ; l'accès à une personne qualifiée externe pour faire valoir ses droits ; une transmission d'informations adaptées à son niveau de compréhension ; enfin l'accès au livret d'accueil et à la charte des droits. Le Groupe d'expression, organisé quatre fois par an lors des séjours collectifs, constitue un espace d'exercice de la citoyenneté permettant aux jeunes de s'exprimer sur leur cadre de vie et de contribuer à l'amélioration du service.

4.4 LA DÉMARCHE QUALITÉ ET LE QUESTIONNEMENT ÉTHIQUE

La démarche qualité est structurée autour du Groupe d'amélioration continue de la qualité et de l'éthique (GACQE), instance transversale réunissant la direction, des assistants familiaux et des éducateurs volontaires. Ce groupe suit les plans d'action (bientraitance, risques, numérique/RGPD, partenariats), valide les outils institutionnels, objective les résultats et organise la mise en œuvre des évolutions. Les questionnements éthiques, abordés dans les temps d'équipe, les échanges informels et le GACQE, portent sur des situations concrètes : articulation entre protection et autonomie, respect de la vie privée, place des familles, participation du jeune. Ils nourrissent l'ajustement continu des pratiques, dans le respect des droits et de la dignité des personnes accompagnées.

5. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS

5.1 CONSOLIDATION DE LA DÉMARCHE QUALITÉ

Dans un contexte d'exigence accrue en matière de qualité et de lisibilité des pratiques, le service s'engage à poursuivre sa dynamique collective d'amélioration continue. Une réflexion est engagée autour de la création d'un poste intermédiaire visant à renforcer la coordination et le suivi des démarches qualité, en lien étroit avec la direction et les professionnels.

5.2 LA PARTICIPATION DES USAGERS ET DES PARENTS

Le CAFS souhaite renforcer la lisibilité et la prise en compte de la parole des jeunes et des familles. Cela passera par une clarification des modalités de recueil de cette parole, le développement d'outils adaptés (questionnaires, boîte à outils de l'IAC), et la création de supports spécifiques à destination des parents (livret d'accueil dédié, documents sur les droits et données personnelles).

5.3 LA CONTINUITÉ DU LIEN POST-PARCOURS

Le CAFS maintient un lien post-accueil lorsque cela est possible et souhaité, à travers un contact annuel initié par le service, la possibilité pour les anciens jeunes de contacter le CAFS spontanément, et une invitation annuelle à la fête de la structure (en juin). L'enjeu est de reconnaître et structurer ces pratiques dans une logique de continuité du lien et de prévention des ruptures, sans créer une nouvelle forme d'accompagnement institutionnel.



5.4 L'INSCRIPTION SUR LE TERRITOIRE ET LES PARTENARIATS

Le CAFS entend poursuivre le développement de ses partenariats avec l'ASE, les acteurs du médico-social, les établissements scolaires, les dispositifs d'insertion et les associations de protection de l'enfance du territoire, dans une logique de complémentarité des dispositifs et de continuité des parcours.

5.5 LA MODERNISATION DES POSTES DE TRAVAIL

Une attention spécifique sera portée à l'évolution ergonomique des postes de travail des éducateurs, à l'amélioration des équipements numériques (visioconférence, reprographie) et à la contribution à la formation des professionnels. Ces évolutions visent à soutenir les équipes et à garantir un équilibre entre exigences administratives et travail éducatif, tout en maintenant la fidélité aux valeurs fondatrices de la structure à taille humaine.

CONCLUSION



Le CAFS Le Moulin des Prés affirme, à travers ce projet d'établissement actualisé en 2026, une identité forte et cohérente : celle d'une structure à taille humaine, au service des enfants et jeunes confiés, portée par des valeurs humanistes et une exigence constante de qualité. Fidèle à ses fondements : lien, continuité, bientraitance, autonomie, le Moulin des Prés s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue, ouverte sur le territoire et ses partenaires, attentive à ses professionnels comme aux personnes accompagnées.

La présente synthèse reprend les grandes orientations du projet d'établissement complet (70 pages), disponible dans sa version intégrale auprès de la direction du CAFS.